RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 07/10/2024 - A2024/005244 - 2007 B 00366 - 498 788 561 - 3RDP - REVETEMENT RENOVATION REHABILITATION DECORATION PEINTURE

SDH
9, Avenue François Mitterrand
ROYE 80700
RCS AMIENS 532 881 307

3RDP
9, Avenue François Mitterrand

ROYE 80700

Le 2 septembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier la démission à effet immédiat par la Société SDH de son mandat de Président de la Société 3RDP.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Stéphane DEVEMY
Président SDH



3RDP

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 9 Avenue François Mitterand
80700 ROYE
R.C.S. AMIENS 498.788.561

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 2 SEPTEMBRE 2024

Le DEUX SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT-QUATRE, à ONZE Heures TRENTE, au cabinet RDB AVOCATS (55 avenue d'Italie 80000 Amiens), Monsieur Nurullah KOCGOZ, représentant la société HORIZON, elle-même associée unique de la société

Après avoir préalablement exposé ce qui suit :

La société HORIZON a acquis ce jour la totalité des 4.000 actions composant le capital social de la société.

Dans ce cadre, Monsieur Stéphane DEVEMY a démissionné de son mandat de président avec effet à compter de ce jour. Il est proposé de nommer en remplacement, en qualité de nouveau président de la société, la société HORIZON.

Le prix d'acquisition des titres de la société a été financé au moyen de concours bancaires, dont l'un accordé par la banque CIC NORD OUEST qui ont accepté de financer ladite opération à condition que l'acquéreur nantisse au profit de la banque CIC NORD OUEST le compte d'instrument financier contenant 4.000 actions de la société 3RDP dont la société HORIZON sera amenée à être propriétaire au moyen de ce prêt.

Ledit nantissement peut aboutir, en cas de non remboursement du prêt, à la vente forcée des actions concernées et doit, à ce titre, être préalablement agréé par l'associé unique. En conséquence, la société HORIZON a sollicite l'agrément de la société 3RDP pour le nantissement des 4.000 actions dont elle est propriétaire, au profit du CIC NORD OUEST.

Enfin, dans le prolongement de la cession, le renouvellement du bail commercial doit être régularisé par la société avec la société LES LAPINS (Société Civile Immobilière au capital social de mille euros (1.000,00 €), dont le siège social est situé au 9 avenue François Mitterrand à (80700) ROYE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (Somme), sous le numéro 534.405.782).

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de la société HORIZON en qualité de président de la société.
- Autorisation du nantissement du compte d'instrument financier contenant 4.000 actions de la Société 3RDP au profit de l'établissement CIC NORD OUEST, en garantie de son concours bancaire et agrément du créancier nanti.

- Autorisation au président à l'effet de signer le renouvellement du bail commercial avec la société LES LAPINS.

PREMIERE DECISION

L'associé unique nomme en qualité de président de la société, en remplacement de Monsieur Stéphane DEVEMY, démissionnaire, et pour une durée illimitée à compter de ce jour :

La société HORIZON
Société par Action Simplifiée, au capital de 128.000 euros, dont le siège social est à CAMON (80450) – 617 rue Stephane Hessel et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 824.074.876

L'associé unique précise que le président disposera des pouvoirs prévu dans les statuts et devra en user conformément aux dispositions statutaires.

L'associé unique décide que le président ne percevra aucune rémunération jusqu'à décision contraire. Néanmoins, il pourra prétendre au remboursement des frais engagé dans le cadre de l'exécution de son mandat, sur présentation des justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique agrée le nantissement de compte d'instruments financiers qui contiendra 4.000 actions de la société 3RDP, projeté par la société HORIZON, au profit de la banque CIC NORD OUEST, ainsi que l'éventuel acquéreur des actions faisant l'objet du compte d'instruments financiers nanti, au cas où le nantissement constitué viendrait à être réalisé, en se réservant toutefois la faculté de racheter par priorité et au prix qui en sera fixé en justice les actions mises en vente en vue de réduire son capital.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs et autorisations au président, à l'effet d'accepter et de signer tous actes tendant au renouvellement bail commercial avec la société LES LAPINS (Société Civile Immobilière au capital social de mille euros (1.000,00 €), dont le siège social est situé au 9 avenue François Mitterrand à (80700) ROYE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (Somme), sous le numéro 534.405.782) et conférer toutes garanties, selon les conditions suivantes :

- durée : neuf années entières et consécutives à compter du 1er juillet 2024 ;
- conditions du bail : mêmes conditions que le bail initial et ses avenants ;
- clause de cession : cession interdite sauf à un successeur dans le commerce, la cession devant être reçue par le Notaire de la Bailleresse, celle-ci dûment appelée ;
- loyer : loyer annuel de VINGT SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (26.400,00€), payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois par virement ;
- dépôt de garantie : deux mois de loyers ;
- rédaction du bail : par le Notaire de la Bailleresse qui désigne Maître Franck MASSY, Notaire associé à Amiens, aux frais de 3RDP ;

- l'état des lieux à réaliser à la DATE DE CESSION sera réalisé par Maître Nadia PAINSET, Commissaire de justice, la Bailleresse et la société 3RDP supportant la moitié des frais chacune.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal adopté par l'associé unique.

Pour la société HORIZON
Monsieur Nurullah KOCGOZ

